RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00020
Numéro SIREN : 349 385 328
Nom ou dénomination : L J C

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 4694

L J C
SAS au capital de 116 112 euros
Siège social : Rue Marc Sangnier 45300 PITHIVIERS
RCS ORLEANS B 349 385 328

PROCES VERBAL DE DECISION UNANIME EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JUIN 2023
Nomination Directeur Général

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juin, à Pithiviers, au siège social, à dix heures ;

L'actionnaire unique, LUXINTERCOM SA, représenté par M. Bernard LEGUILLE, s'est présenté au siège social de LJC SAS.

M. GALIBERT Commissaire aux comptes co-titulaire et SAEC LALANDE SARL, commissaire aux comptes co-titulaire ont été régulièrement convoqués et n'assistent pas à la présente séance.

Ordre du jour : Nomination de M. Charles LEGUILLE en qualité de Directeur Général

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve la décision unanime et extraordinaire de nommer M. Charles LEGUILLE en qualité de Directeur Général de LJC, à date d'effet de ce jour.
Il est ici précisé que la fonction de Directeur Général constitue le deuxième mandat social dont M. Charles LEGUILLE est titulaire au sein de LJC, puisque M. Charles LEGUILLE est également Président délégué de LJC. Les deux mandats sociaux peuvent être cumulés et rien ne s'oppose donc à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au président, avec faculté de substituer tout autre porteur qu'il lui plaira de désigner à l'effet de faire le nécessaire pour procéder à toute diligence utile dans ce cadre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 15.

Pour l'associé unique,
LUXINTERCOM SA
M. Bernard LEGUILLE